Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 41 (1905)

Heft: 13

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLIme ANNÉE

N° 13

LAUSANNE

1er avril 1905.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Lettre d'Allemagne. — Faisons simple et grand. — Chronique scolaire : Vaud. — Revue de la Suisse allemande. — Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Les termes essentiels de la proposition. — Dictée. — Récitation. — Enseignement de la coupe : Chemise pour enfant de un à cinq ans. — Comptabilité : Compte de laiterie.*

LETTRE D'ALLEMAGNE

La Revue, le *Semeur vaudois* et sans doute la plupart des journaux de la Suisse romande ont annoncé la fondation d'une société, *l'Ami du jeune homme*, à la suite d'une conférence des *Sociétés d'éducation de la Suisse*, en 1902, pour patronner la jeunesse masculine à sa sortie des écoles et à son entrée dans le monde. Cela m'engage à vous parler des idées du général Hæssler, ancien commandant du corps d'armée à l'extrême frontière. C'est une autorité. Le général trouve qu'entre l'école primaire et le service militaire, le jeune adolescent ne devrait pas être abandonné à lui-même. L'Etat s'est chargé de la première instruction, à l'école, et se chargera d'une seconde au régiment ; mais si, au moment où elles endossent l'uniforme, dit le général, bon nombre de recrues ont passé par un apprentissage où leur éducation s'est continuée par un travail sérieux, beaucoup, par contre, semblent avoir complétement oublié les idées de patrie, de fidélité et de devoir qui leur avaient été inculquées. L'atelier, la fabrique, les camarades et l'auberge ont supplanté, annihilé l'œuvre de l'école et de la famille. L'intellectualité de l'ancien écolier s'est épaissie et il n'a plus ces grandes idées qui tournent notre être vers l'idéal. Pour éviter cet état de choses, tout ce qui commande, tout ce qui occupe les jeunes gens, dans ces années si importantes dans la vie, devrait continuer l'œuvre d'éducation de l'école et de la famille. A la campagne, à la ville, à la ferme comme à l'atelier, les jeunes

gens doivent se sentir dirigés, gardés par la sollicitude de leur entourage, de leurs patrons, de leurs maîtres. Ajoutons cependant que l'on s'occupe toujours davantage de la jeunesse. Les *Unions chrétiennes* chez nous, les *Jünglingsvereine* en Allemagne, exercent déjà une très grande influence. Il y a même de ce côté du Rhin, une société pour le développement des jeux, *Verein zur Förderung der Volks- und Jugendspiele*. On vient d'inaugurer, à Stuttgart, de véritables cours destinés à orienter les dames et les jeunes filles voulant se vouer aux œuvres de bienfaisance, d'éducation publique et de relèvement. De cette façon, on fait non seulement appel à un grand nombre de volontés, mais l'on prépare les bons cœurs à accorder leur concours en toute connaissance de cause. L'une des dernières conférences avait pour objet le thème suivant : *Die Fürsorge für die weibliche Jugend*.

Il y a ici, comme chez nous, une Société évangélique d'éducation ; elle s'appelle tout simplement « Volksschulverein ». Dernièrement, elle a tenu sa soixante-troisième séance annuelle. Elle s'est occupée de l'*Ecole complémentaire obligatoire*, faisant suite à l'école primaire dont on sort à quatorze ans. L'on constate aujourd'hui que l'organisation se développe d'année en année. On cherche maintenant à répondre autant que possible aux besoins de chaque commune, suivant que l'industrie, le commerce ou l'agriculture y prédomine. Pour les filles, l'économie domestique, l'hygiène ont une valeur incontestable. Il serait fort désirable, a-t-on dit à cette séance, que l'école ménagère tînt lieu ici et là d'école complémentaire. L'on voit donc d'ici qu'en Wurtemberg, soit pour les garçons, soit pour les filles, l'école complémentaire vise à la vie pratique et donne à ses élèves avant tout des connaissances usuelles. — Vous avez sans doute entendu parler d'une sorte de socialistes d'Allemagne qui s'appellent « Nationalsocialisten ». Ce sont en fait des patriotes, des philanthropes, qui s'attachent aux questions sociales. Ils ont un organe très répandu, rédigé par l'ancien pasteur Normann : *Die Hilfe*, « le Secours ». La section de Stuttgart a entrepris de faire donner une série de conférences en quelque sorte scolaires. Pendant un séjour dans la résidence wurttembergeoise, j'ai trouvé le programme de ces conférences affichés dans toute la ville. Il est bien de nature à intéresser vos lecteurs, je pense : 1° Politique, culture et école. 2° Culture populaire et moralité. 3° L'Etat, l'Eglise, l'Ecole. 4° Organisation scolaire en Wurttemberg. 5° Formation des instituteurs. 6° L'Art à l'école. 7° L'inspectorat. 8° De l'installation d'un médecin des écoles. 9° L'éducation physique de la jeune fille. 10° L'école primaire unique. Ces conférences se donnent du 7 novembre au 14 avril. Les

conférenciers sont professeurs, instituteurs, pasteurs, avocats. Il y a même Mlle Alice Profà, docteur-médecin, de Charlottenbourg. — Puisque je nomme Charlottenbourg, laissez-moi vous dire qu'on y a inauguré l'année dernière un nouveau genre d'école : *l'Ecole de la Forêt*[1]. C'est tout simplement la classe en plein air pour enfants faibles, débiles, valétudinaires, convalescents. De cette manière, ces enfants jouissent de tous les avantages du grand air, sans trop souffrir de leur absence de l'école. Il semble, n'est-ce pas, que l'importance de l'école frappe fortement les esprits, puisque de tous les côtés on s'occupe à consolider son influence, à l'étendre. Cela se comprend ; l'enfance, c'est l'avenir ; dès l'âge de trente ans, les générations, si elles se sont fourvoyées, appartiennent déjà au passé. — Les gazettes du jour contiennent une longue description d'une fête scolaire, qui a son cachet. Une école privée, Ritters Gewerbe-Vorschule, a célébré dernièrement, à Stuttgart, la vingt-cinquième année de sa fondation. Ont pris part à cette fête, non seulement un grand nombre de personnes, mais le roi, la reine, le ministère de l'Instruction publique, la municipalité ; différentes sociétés s'étaient fait représenter. Le ministre, lui-même, a pris la parole, et, après lui, d'autres hautes notabilités. Vous voyez que ce jubilé a été fêté avec grand apparat. Il s'était formé un comité qui a tenu à ce qu'il devînt l'expression vivante de l'attachement des élèves au maître, à ce qu'il témoignât hautement des résultats atteints, c'est-à-dire le développement et l'activité de ses élèves dans le domaine artistique et des arts appliqués à l'industrie. A ce point de vue, l'enthousiasme était général dans l'assistance. Un Mécène a doté l'école d'un magnifique drapeau de soie, qui a été remis la veille de la fête au son de la fanfare de l'école. Rien de plus joli que ce corps de musiciens de douze à quatorze ans, dans un uniforme assez coquet pour donner du relief à cette jeunesse, charmer les auditeurs à première vue et bien davantage encore après les morceaux exécutés avec précision. Cette remise du drapeau a eu lieu à quatre heures ; le soir, à sept heures, nouveau rassemblement : musique en tête, drapeau au vent, nos écoliers et leurs amis se rendent au domicile du fondateur de l'école ; le cortège compte quatre cents flambeaux. Là, harangue cordiale d'un ancien élève, maintenant fabricant. L'orateur relève les grands services de Ritter ; il exprime non seulement sa reconnaissance personnelle, mais celle des parents, des enfants et de tout le quartier. Le cortège reprend sa marche, on se rend dans une grande brasserie, dans une immense salle, pour une soirée familière, comme on sait les organiser dans ce pays. Des tableaux défi-

[1] L'*Educateur* reviendra très prochainement sur ce sujet. *(La Réd.)*

lent derrière un écran ; c'est en partie la vie de son fondateur, des scènes de la vie scolaire, etc. Un deuxième orateur relève le caractère de la fête, la communion d'esprit entre le maître qui enseigne avec entrain, originalité, entre ses élèves qui travaillent avec zèle, même avec l'ardeur de leur âge et les parents qui voient leurs enfants à l'œuvre. Le lendemain, dimanche, la fête n'est pas seulement intime, elle prend un caractère plus général, c'est quasi de l'officialité. Le ministre en personne, ai-je dit, prend la parole ; ce n'est pas peu dire, puisqu'il s'agit d'une entreprise tout à fait personnelle et d'une école privée. Il félicite et remercie le fondateur de l'école de sa longue activité et du résultat constaté. Le représentant des autorités municipales annonce que la ville augmentera son subside et le portera de mille deux cents à mille huit cents marcs. On entend encore le représentant des autorités scolaires communales, ceux de deux sociétés dont le professeur Ritter fait partie ou auxquelles il a rendu des services. Un dernier discours recommande à tous ceux qui ont à cœur la prospérité des métiers et le goût de l'artisan à sa vocation, d'entourer l'entreprise du professeur Ritter de sympathie et d'intérêt. Pour les gagner à donner leur concours, l'orateur insiste sur la valeur et le rôle de l'éducation artistique de l'ouvrier. L'école Ritter est un appoint à l'école complémentaire, un concours de haute valeur pour celle-ci.

Le corollaire de la fête est une exposition de travaux exécutés par les élèves. Je n'ai pu la voir, mais il me souvient parfaitement d'avoir fait une longue visite à la dernière. Celle de cette année ne le cède en rien à son aînée. Les travaux exposés, disent les visiteurs, sont fort remarquables, aussi bien par la variété que par l'exécution.

Pour vous donner, ami lecteur, si possible une idée du caractère et du travail de l'école Ritter, je vais consulter un rapport écrit à l'occasion de cette fête. Ce sera pour ma prochaine lettre.

H. Quayzin

Autour de l'alcoolisme. — L'*Illustration*, avec M. Bunge, médecin de Bâle, a fait des recherches scientifiques fort intéressantes sur l'influence de l'alcoolisme des parents sur la santé des enfants.

Il a pris 659 familles dans lesquelles il a pu classer les parents comme il suit :

a. 183 ne boivent pas ;

b. 240 buveurs modérés, moins d'un litre de vin par jour ;

c. 133 buveurs immodérés, plus d'un litre ;

d. 103 buveurs ivrognes.

Or, les cas de tuberculose ou de troubles nerveux chez les pères et chez les enfants se répartissent de la façon suivante, ramenés à 100 :

Tuberculose. — Chez le père *a* 4,3, *b* 5,8, *c* 10,1, *d* 13,6. — Chez les enfants *a* 14,8, *b* 14,0, *c* 22,2, *d* 29,3.

Troubles nerveux. — Chez le père *a* 1,1, *b* 2,5, *c* 2,3, *d* 2.9. — Chez les enfants *a* 7,9, *b* 13,6, *c* 17,2, *d* 24,2.

On voit nettement s'accentuer les tares.

Faisons simple et grand.

Pour faire bien, clair et bon, faisons simple, mais toujours grand. Faisons que l'enfant oublie qu'il est à l'école, qu'il a un maître, ou plutôt faisons si bien qu'il s'aperçoive de lui-même que celui qui l'enseigne est son ami, son camarade, son bienfaiteur, maître seulement par son talent, par sa science, mais surtout par son cœur. Ainsi nous réjouirons l'enfant qui fera double chemin sans grand'fatigue, parce que sans efforts apparents ; ainsi les programmes ne seront pas trop étendus et l'on ne criera pas tant au surmenage.

Le surmenage ! Entendons-nous : « Ce n'est pas en diminuant la durée du travail que le problème du surmenage sera résolu, mais en vouant plus de sollicitude à l'éducation physique, en favorisant à l'enfant la vie en plein air », dit Berthelot. Sans doute. Cependant les exercices physiques et la vie au grand air ne constituent pas à eux seuls un moyen suffisant de parer au surmenage. Le même travail intellectuel surmène ou fortifie suivant les conditions dans lesquelles il est exécuté. Une observation attentive nous a convaincu que l'enfant sain, même jeune, est capable d'un travail pénible et soutenu, si nous savons l'y intéresser. Tenons des leçons de trois heures et demie, de quatre heures même ; si le travail est attrayant, l'élève pourra être fatigué, ce qui est un bien ; il ne sera pas surmené. Au contraire, donnons des leçons abrégées, réduites, de trois heures et moins, mais des leçons arides, sans vie, incomprises, qui laissent l'enfant froid, indifférent, qui le font bâiller ; des leçons, en un mot, où l'enfant, malheureux, pense à tout, hormis à l'objet de la leçon, et, eussions-nous fait exprès, que nous n'aurions pu mieux agir en faveur du surmenage.

L'enfant doit se fatiguer, dit-on. Soit, mais à la condition que la fatigue soit le résultat d'un travail *voulu*, non *subi*. L'élève qui a le goût de l'étude veut travailler, mais il ne le fait jamais jusqu'à l'excès, jusqu'à se surmener. Quand la fatigue vient — elle est lente à venir avec le plaisir, car l'heureuse influence de celui-ci réagit avantageusement contre la lassitude sur toutes les facultés physiques et intellectuelles — l'enfant, alors, disons-nous, s'arrête naturellement de lui-même.

Pour conclure, nous avouerons donc que, selon nous, la véritable cause du surmenage réside moins dans la quantité des matières à faire apprendre à l'enfant que dans la manière empirique de les lui enseigner.

Alphonse Michaud, instituteur à l'Ecole libre de Bagnes.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — † **Mme L. Jaton-Morel.** — Le 8 décembre dernier, un cortège ému accompagnait au cimetière de Montoie la dépouille mortelle d'une excellente collègue, Mme L. Jaton-Morel. Brevetée au printemps 1867, Mme Jaton débuta la même année à Goumoëns-la-Ville ; nommée à Lausanne en 1871, elle y exerça ses

utiles fonctions pendant trente-trois ans jusqu'en septembre 1904, moment où, terrassée par la maladie, elle fut dans l'obligation de prendre une retraite dont, hélas ! elle ne devait guère jouir.

Institutrice de grand mérite, Mme Jaton a formé un nombre considérable d'élèves distinguées, parmi lesquelles vingt-huit sont entrées à leur tour dans l'enseignement. Avant la création de l'école d'application, elle reçut dans sa classe de nombreuses élèves-régentes qui ont gardé de sa méthode et de son cœur de bien chers souvenirs. Le prix Boissier, qui lui fut attribué vers le milieu de sa carrière et le souvenir de reconnaissance qu'elle reçut des autorités lausannoises, ne furent que la juste récompense de cette vie toute de labeur, de devoir et d'abnégation.

Sur la tombe, le délégué du district de Lausanne a dit un dernier adieu à celle qui fut un membre fidèle de la Société pédagogique vaudoise, et nous venons maintenant assurer de toute notre sympathie la famille affligée et tout spécialement nos deux chers collègues, M. Jaton, maître de dessin, à Lausanne, et M Jaton-Anex, instituteur, à Bex. J. M.

*** **Société des Anciens Normaliens.** — La Société des Anciens Normaliens, dont la création a été votée avec enthousiasme par l'assemblée du 30 décembre 1904, à l'Hôtel de France, est aujourd'hui organisée. Le Comité élu par l'assemblée s'est réuni le 18 mars pour se constituer. Il est composé de MM. Clément-Rochat, à Lausanne, président ; Coderay, Ls, aux Gonelles, près Vevey, vice-président ; Berney, Henri, à Renens, secrétaire-caissier ; Beausire, L., chef de service au Département de l'Instruction publique ; Collioud, J., ancien instituteur, à Pully ; Pelet, Ls, directeur de l'Ecole de commerce, et Vittoz, Paul, professeur à l'Ecole industrielle, à Lausanne, membres adjoints.

Le Comité a étudié le règlement adopté dans son ensemble par l'assemblée du 30 décembre et l'a confirmé avec la modification suivante apportée à l'art. 2 : « Peuvent faire partie de la Société tous les élèves de l'Ecole normale, instituteurs ou non, *qui ont quitté l'Ecole depuis trente ans.* »

Cette modification est plus conforme à l'esprit qui a présidé à la fondation de la Société.

Les anciens élèves de l'Ecole normale remplissant les conditions d'admission dans la Société, qui n'ont pas reçu de convocation pour l'assemblée constitutive du 30 décembre 1904 et qui désirent entrer dans l'association seront les bienvenus. Ils n'ont qu'à présenter leur demande au président.

S'ils n'ont pas reçu de convocation, c'est parce qu'il n'a pas été possible de retrouver leurs noms dans les registres que M. le Directeur des Ecoles normales a eu l'obligeance de mettre à la disposition des organisateurs de l'assemblée, ce que ceux-ci ont vivement regretté. Les cœurs sont ouverts à tous les Anciens Normaliens qui désirent grossir les rangs de leurs frères constitués en société, selon le vœu exprimé au congrès pédagogique de Lausanne en 1901.

Le Comité a décidé, dans sa séance du 18 courant, de réunir la Société à Lausanne fin septembre prochain. La date et le programme seront fixés ultérieurement par le Comité, qui espère accueillir de nombreux nouveaux membres.

† **Henri Boillet** (1853-1905). — Un nouveau deuil vient de frapper le corps enseignant du district d'Yverdon dont fit partie pendant trente ans l'ami que nous venons de perdre.

Né et élevé à Mutrux, où son père vit encore, Henri Boillet fut breveté en 1873 et vint occuper aussitôt le poste de Chêne et Pâquier qu'il quitta au bout de trois ans pour prendre la direction de la première classe de Chavannes, dans la même paroisse. C'est là qu'il est demeuré durant vingt-sept ans, consacrant jour après jour ses forces à l'accomplissement d'une tâche obscure, peut-être, mais utile et noble. Il n'y a pas deux ans qu'il s'était retiré avec sa famille à Rovray où il s'était fait construire une habitation confortable et où il avait repris un petit magasin. A cette occasion, ses collègues du cercle avaient tenu à lui témoigner leur estime en lui offrant un souvenir et en lui souhaitant une heureuse retraite. Hélas ! il n'a guère joui de cette retraite pourtant bien méritée ! La maladie qui devait l'enlever lui fit bientôt sentir ses premières atteintes et des souffrances morales jointes aux maux physiques vinrent détruire prématurément cette robuste constitution.

Nous l'avons accompagné à sa dernière demeure mardi 7 mars, par un temps gris et triste comme l'étaient nos cœurs. Dans la petite église de Rovray, où se fit le service funèbre, M. le pasteur Bezençon, président de la commission scolaire de Chavannes, rendit en termes émus un hommage sincère à la conscience avec laquelle Henri Boillet s'était acquitté de son devoir de maître d'école. Près de la tombe, notre collègue Henry lui adressa un suprême au revoir, après avoir relevé son amour des enfants, son goût pour sa profession et ses qualités de collègue et d'ami. Oui, Henri Boillet fut un excellent collègue ; simple, modeste et sans prétention, il savait accueillir tout particulièrement les jeunes avec une cordialité, une bienveillance et une affabilité dont ils lui garderont un souvenir reconnaissant.

Que sa famille et en particulier son vénéré père reçoivent encore ici l'expression de notre vive sympathie et de nos regrets sincères. A. Golay.

*** **Conférences de district.** — Les conférences officielles de district seront convoquées pour le *jeudi 4 mai* prochain avec l'ordre du jour suivant :

1° Enseignement de la grammaire dans le degré intermédiaire ;
2° Des moyens de répression à l'école ;
3° De la mutualité scolaire (voir *Educateur*, nos des 4 et 11 février 1905) ;
4° Propositions individuelles.

Les deux premières questions sont celles proposées par le comité de la Société pédagogique vaudoise; la troisième a été ajoutée par le Département de l'instruc- publique et des cultes. F. M.

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

Pour encourager l'enseignement de la gymnastique, la Direction de l'instruction publique du canton de *Berne* a fait élaborer un programme de travail basé sur le manuel fédéral, qui devra être parcouru dans l'année scolaire. L'inspection sera faite partout sur la base de ce programme.

Dans le même canton, la commission de l'Ecole normale a été augmentée de deux membres et en compte actuellement sept. Par suite du transfert à Berne de l'Ecole normale supérieure, le travail ne lui fera pas défaut. Une première question, très importante, sera celle de la présentation de candidats au poste de directeur, M. Martig ayant donné sa démission pour l'automne et M. Schneider étant mort dernièrement.

Dans le canton de *Zurich*, la fourniture gratuite des manuels scolaires a occasionné, en 1903, les dépenses suivantes : école primaire : 60 235 fr. = 1,09 fr. par élève ; école secondaire : 40 533 fr. = 4 fr. 96 c. par élève. Matériel de dessin et cahiers : école primaire : 124 232 fr. = 2 fr. 26 par élève ; école secondaire : 58 962 fr. = 7 fr. 22 ; matériel pour leçons d'ouvrage : école primaire : 38 436 fr. = 2 fr. 15 c. par élève ; école secondaire : 9568 fr. = 3 fr. 12 c. par élève.

Y.

BIBLIOGRAPHIE

Constitution fédérale de la Confédération suisse du 29 mai 1874. — Nous avons sous les yeux une édition nouvelle de la *Constitution fédérale de la Confédération suisse de 1874*, qui vient de paraître. Publié sous la direction de M. Wasem, de la Chancellerie du Tribunal fédéral, et édité par l'imprimerie Fritz Ruedi, à Lausanne, cet ouvrage, sous forme d'un volume solidement relié, d'un format de poche pratique, comprend deux cent cinquante pages. Voici en résumé son contenu : les textes français et allemand sont placés en regard avec les modifications survenues depuis 1874 et renvois aux lois édictées en exécution des articles constitutionnels. Une table des matières, rangée par ordre alphabétique, augmente encore la valeur de cette publication, vu qu'elle permet de trouver rapidement et facilement n'importe quelle disposition de la Constitution. Le volume renferme, en outre, une annexe comprenant, également dans les deux langues, le texte des lois fédérales ci-après :

1° Loi fédérale du 17 juin 1874, concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

2° Loi fédérale du 27 janvier 1892, concernant le mode de procéder pour les demandes d'initiative populaire et les votations relatives à la revision de la Constitution fédérale.

3° Loi fédérale du 30 mars 1900, facilitant l'exercice du droit de vote et simplifiant les opérations électorales.

4° Loi fédérale du 25 juin 1903, sur la naturalisation des étrangers et la renonciation à la nationalité suisse.

De plus, cet appendice contient un tableau complet des lois et arrêtés fédéraux à clause référendaire, tableau donnant une idée exacte de la législation fédérale de 1874 à 1904. Les lois et arrêtés sont énumérés méthodiquement, par groupes de matière ; c'est ainsi que tous les actes législatifs concernant les affaires militaires, par exemple, sont groupés sous la rubrique « Affaires militaires » ; ceux concernant les votations et élections, le droit de vote, la nationalité suisse, sont également groupés sous un titre spécial ; les actes concernant les questions de l'alcool, ceux sur l'instruction professionnelle, etc., forment encore des rubriques spéciales, dont le nombre, au total, est de cinquante, comprenant en tout deux cent quatre vingt neuf numéros.

Ce tableau indique en outre les dates de la publication et de l'entrée en vigueur de chaque loi, le tome et la page du Recueil officiel des lois et les votations fédérales dans lesquelles les projets rejetés sont signalés comme tels.

Cette édition de la Constitution fédérale trouvera certainement de l'écho auprès de nos lecteurs et nous ne pouvons que la leur recommander chaleureusement (prix 2 fr.). Les commandes doivent être adressées à l'éditeur, Fritz Ruedi, à Lausanne.

PARTIE PRATIQUE

LES TERMES ESSENTIELS DE LA PROPOSITION

Le terme qui énonce le sujet de la pensée devient le *sujet* de la proposition ; le terme par lequel on modifie le sujet en est l'*attribut*, et le terme qui exprime la réalité immédiate ou éventuelle de cette modification est le *verbe*.

Ces trois termes sont *essentiels* à la proposition, ce qui veut dire qu'ils doivent nécessairement y figurer, et qu'en leur absence il n'y a pas de proposition. En effet, sans le sujet, la phrase ne renferme pas l'idée qui doit être modifiée ; sans l'attribut, elle ne fait pas connaître comment ou en quoi le sujet doit être modifié, et sans le verbe la pensée n'est pas exprimée avec son rapport à la réalité, ensorte que dans aucun de ces cas la phrase ne sera une *proposition*.

Si les trois termes essentiels sont nécessaires à la proposition, nous pouvons constater que la proposition elle-même n'est pas un mode d'expression nécessaire à toute partie du discours. Nos pensées, pour être communiquées conformément à nos intentions, n'exigent pas toujours cette forme explicite. Quelquefois des mots liés autrement, ou même tout à fait isolés, suffisent pleinement. Ainsi, quand on entend dire tout à coup : « *Un bolide!* » ou bien : « *A vos rangs!* » ces mots font clairement comprendre ce dont il s'agit et ne sont point des *propositions*. En conséquence, on ne devra pas appeler ces phrases-là des *propositions* elliptiques. Une proposition n'est jamais elliptique, de même qu'en géométrie un cercle n'est jamais elliptique, ni ovale, — les géomètres s'étant bien gardés d'embrouiller leur théorie.

Et ce n'est pas à dire que les trois idées essentielles du sujet, de l'attribut et du verbe ne puissent, sans les mots, se présenter à l'esprit pour constituer une pensée parfaite ; mais, par cela même que cette pensée n'est pas exprimée intégralement, la phrase n'est pas une proposition. Des mots isolés, un adjectif, un adverbe, une exclamation, même un geste tout seul, peuvent *indiquer, rappeler* ou *suggérer* une pensée et la manifester de la manière la plus vive, mais ces formes du langage ne sont pas des *propositions*. Si l'on voulait supposer une proposition où des mots font naître une pensée, il serait inutile de faire de la proposition un cas spécial de la syntaxe et de la distinguer des autres formes de la phrase.

Or cette distinction s'impose inévitablement, par la raison que les autres formes du discours ne peuvent pas remplacer la proposition, ou ne peuvent la remplacer qu'avec le concours de moyens indépendants de la syntaxe, tels que les circonstances dans lesquelles on parle, ou des gestes indicateurs, ou certaines intonations de la voix. Cette distinction sera surtout nécessaire lorsqu'il faudra faire connaître par l'analyse quand on doit s'exprimer par une proposition et quand il suffit d'employer une expression plus simple.

LES FONCTIONS DES TROIS TERMES ESSENTIELS

Le *sujet* est le terme auquel viennent se rattacher tous les autres mots ou groupes de mots de la proposition. Il exprime l'idée qui doit être modifiée, ou dont les relations doivent être modifiées selon l'intention du discours.

Le sujet et l'attribut ne sont par eux-mêmes qu'un substantif énonçant une chose et un adjectif énonçant une qualité et c'est le verbe *être* qui, en énonçant expressément la réalité de cette chose et de cette qualité, constitue la proposition :

« *L'enfant est attentif.* » Aux différents modes personnels, le verbe fait toujours envisager les choses dans leur rapport avec la réalité, soit immédiate, soit conditionnée, soit éventuelle. Pour exprimer la réalité au moyen du verbe *être,* il a suffi d'employer ce verbe en un sens un peu plus abstrait que celui qu'il avait à son origine, procédé facile une fois que la conjugaison personnelle du verbe a été établie.

Mais, pour exprimer l'idée de la réalité en l'appliquant à une *action* du sujet, comme le fait le verbe attributif, la langue a dû recourir à un procédé différent et dont l'explication résoudrait en même temps une question encore controversée, celle de savoir si le verbe attributif : « (l'enfant) *écrit* » renferme le verbe *être* et signifie : (l'enfant) *est écrivant*. C'est une difficulté qui nous arrêtera un moment, attendu que les données nécessaires pour la résoudre ne nous sont pas complètement fournies par l'observation directe.

Si l'on considère que pour arriver à ses fins, la langue a procédé d'abord instinctivement, par une intuition profonde et juste des moyens d'expression, plutôt que d'après les prescriptions grammaticales auxquelles nous sommes habitués, on ne trouvera rien qui ne soit conforme à la nature des choses dans la solution que nous proposons.

Comme on le sait, les grammairiens ont démontré historiquement que les désinences personnelles des verbes étaient primitivement des pronoms incorporés plus tard à la partie radicale et impersonnelle du verbe. Ces désinences, bien que maintenant très altérées, ont néanmoins conservé quelque chose de leur ancienne signification ; elles évoquent encore pour nous l'idée de la personne grammaticale. Même isolées, les formes verbales : « *donnez* » — « *donnons* » — « *donnent* » font encore sentir assez distinctement l'idée de la personne dans le verbe.

Maintenant, comment le verbe attributif, ainsi composé, peut-il exprimer la *réalité* aussi bien que le fait le verbe *être* lui-même ?

Il y a là une relation de cause à effet que l'on saisira plus aisément en faisant un simple essai de composition analogue avec nos mots actuels.

On voudra bien admettre que si, aux anciens pronoms oblitérés nous essayons de substituer un instant nos pronoms actuels pour les unir étroitement avec une forme impersonnelle du verbe, l'infinitif, par exemple, l'effet produit devra être le même que celui qui s'obtenait avec les anciens pronoms quand ils avaient encore toute leur force d'expression, et le résultat sera pour nous plus facile à saisir.

Or, en prononçant très près l'un de l'autre, comme s'ils ne faisaient qu'un seul mot, un pronom et un verbe impersonnel : *lui-partir*, *nous-attendre*, *moi-vouloir*, ou, ce qui revient au même : *partir-lui*, etc., on peut constater que, bien que ces locutions ne soient pas usitées, elles produisent sur l'auditeur l'impression que l'action est *réelle,* à peu près comme si on l'énonçait par le mode affirmatif. On remarquera aussi que cette impression naturelle ne se produit plus que faiblement ou ne se produit plus du tout lorsqu'en prononçant les deux mots on les éloigne davantage l'un de l'autre. L'union intime du verbe avec le sujet est ainsi devenue l'expression naturelle de la *réalité* d'une action.

On comprend que la langue ait mis à profit cette ressource pour former une expression qu'il était difficile et peut-être impossible de créer autrement Au reste l'opération instinctive du langage en ce cas peut aisément se reconstituer. En effet, pour exprimer la réalité il ne fallait que reproduire imitativement par le

langage les choses comme elles se passent. Or une action est jugée *réelle* surtout lorsque nous en sommes témoins et que par conséquent nous voyons en même temps par qui elle est faite, ou par quoi elle est produite. Dans notre esprit, l'action réelle reste ainsi étroitement liée à son agent ou à sa cause, et c'est bien là le fait qui se trouve exactement représenté dans la langue par la liaison du sujet avec le verbe.

Nécessairement cette formation tout intuitive du verbe attributif a dû précéder l'emploi du verbe *être* comme terme essentiel, car ce dernier ne pouvait pas exprimer la réalité avant d'être lui-même pourvu des affixes personnels.

Donc, si le verbe *être* exprime la réalité de l'attribut, comme le verbe *attributif* exprime la réalité de l'action, c'est exactement par le même moyen : la présence de l'élément personnel dans le mot. Ainsi la fonction du verbe *attributif* dans la proposition ne dépend en rien de celle du verbe *être*, chacun des deux étant pourvu de son propre moyen d'action.

La théorie du verbe devra aussi tenir compte des trois faits suivants :

Pour employer le verbe attributif aux temps composés on s'est servi du verbe *avoir*, qui alors joue le même rôle que le verbe *être* comme membre de la proposition.

Dans la même proposition le rapport avec la réalité, exprimé par le verbe, s'étend à tous les mots ou groupes de mots qui se rattachent à l'attribut, car ces groupes ne sont qu'une extension de l'attribut et forment avec lui un seul tout logique.

L'action du verbe, en s'étendant aux autres mots, s'affaiblit à mesure que ceux-ci sont plus éloignés de lui : de là la nécessité de construire diversement les phrases suivant les cas dont l'analyse doit rendre compte.

Après avoir examiné les parties essentielles de l'analyse logique, d'abord dans le système grammatical actuel et ensuite dans le discours directement, nous sommes persuadé que lorsqu'on aura mis d'accord la théorie avec les faits constatés, la pratique de cette analyse déploiera toute l'utilité qu'on peut en attendre pour une étude sérieuse de la langue. Les principes une fois rectifiés, le reste de la théorie n'est plus qu'une suite de déductions logiques s'appliquant au discours.

L. Bard.

DICTÉE

Le tunnel du Simplon.

Après six années et demie d'un travail colossal, l'entreprise du percement du tunnel du Simplon a enfin pu annoncer, le vingt-quatre février mil neuf cent cinq, l'achèvement de sa tâche gigantesque.

L'œuvre grandiose a reçu son universel couronnement. Les journaux du monde entier l'ont annoncé et s'en sont réjouis. La Suisse peut être fière de cette admiration générale. Par cette formidable percée, notre pays vient de cimenter à jamais notre union intime avec l'Italie. Au-dessous des glaciers étincelants du Monte-Leone, de Brigue à Iselle, chaque Suisse pourra désormais tendre une main amicale à ses frères du Piémont.

Honneur aux hommes, aux ingénieurs, aux autorités qui ont été les promoteurs de ce travail superbe ! Honneur à ces intrépides ouvriers qui, pierre après pierre, au milieu de difficultés sans nombre, ont achevé cette tranchée unique !

Honneur au génie humain qui remporte sur la nature une de ses plus éclatantes victoires!

La date du vingt-quatre février mil neuf cent cinq restera une date historique et sacrée. Nos relations avec l'Italie sont maintenant définitivement établies et la plaine du Léman devient la sœur gracieuse de la plaine du Pô.

La distance de Lausanne à Milan se trouve subitement raccourcie de plus de cent kilomètres. En sept heures, on pourra dorénavant se rendre de notre capitale à Milan.

Le prix total de l'entreprise, soit le percement des vingt kilomètres environ de tunnel, se monte à la belle somme de quatre-vingt millions de francs. Mais ne vaut-il pas mieux donner des millions pour percer des tunnels et rapprocher l'humanité, que de les gaspiller en armements militaires superflus ou en ces guerres sanglantes, horribles, qui nous déchirent et nous attristent? G. C.

RÉCITATION

Les voix dans la nature au printemps.

1.

— C'est le Printemps! dit Pâquerette
En entr'ouvrant sa blanche aigrette
Dans le gazon.
Demi-caché dans la verdure,
Le ruisseau qui l'entend murmure :
— Elle a raison!

2.

A son tour, le muguet s'éveille;
Son parfum attire l'abeille
Au fond des bois.
A ses chuchotements dans l'ombre,
Bientôt des oisillons sans nombre
Joignent leurs voix.

(Citoyen Franco-Américain).

3.

Saluez le Printemps, fleurettes!
Célébrez-le pinsons, fauvettes,
Et papillons!
Envolez-vous, abeilles blondes
Tournoyez dans les airs, arondes!
Chantez, grillons!

4.

La nature au Printemps déploie
Tous ses trésors d'amour, de joie.
Chantons aussi!
Gloire à Toi, Seigneur, qui nous donnes
Les fleurs pour tresser des couronnes!
Merci! Merci!

Mme Léa Segg.

ENSEIGNEMENT DE LA COUPE

Chemise pour enfant de 1 à 5 ans.

Matériel pour l'institutrice. — Tableau noir, règle graduée, craie, équerre, papier fort, papier souple, quelques clous à tête plate, un mètre d'étoffe de coton, une chemise confectionnée semblable à celle que les élèves doivent couper, une chemise coupée, un patron. (Fig. 41, *Coupe et confection de lingerie*, par Mme Picker.)

Matériel pour les élèves. — Crayon, gomme, règle graduée, équerre, cahier de papier fort, proportionné à la grandeur des patrons, une feuille de papier fort, une feuille de papier souple, un mètre d'étoffe de coton, épingles, ciseaux, aiguilles, fil, ruban métrique.

La leçon est collective; exiger une bonne tenue des enfants et la plus grande attention à toutes les explications données.

Examen de la chemise présentée pour modèle

Quel nom donne-t-on au vêtement que je vous montre? Cette chemise pour-

rait-elle être portée par l'une de vous ? Pourquoi pas ? A qui convient donc ce vêtement ? Qui voudrait faire une chemise pour une petite sœur ? Quelle étoffe sert à faire les chemises ? Pourquoi emploie-t-on une étoffe de coton plutôt qu'une étoffe de laine ?

Examiner les diverses parties de la chemise : manche, encolure, côtés, bord inférieur. Faire remarquer que ce modèle ne se compose que d'un seul morceau formé de deux parties presque semblables. Attirer l'attention des élèves sur l'encolure qui est toujours plus profonde sur le devant que dans le dos. Où donc est le devant ? Où est le dos ? — Plier la chemise en deux en suivant la ligne NC du patron, et faire remarquer aux élèves que la partie de gauche et la partie de droite sont absolument semblables.

Montrer le patron préparé, le poser sur la chemise pliée. Quelle partie de la chemise représente notre patron ? Pourquoi représente-t-il le quart et non la moitié ? Examiner les contours du patron ; insister sur les lignes GB et NC qui se placent sur le pli de l'étoffe. Quelles mesures faut-il pour établir ce patron ? Quelle est la longueur de la chemise ? — Faire mesurer par une ou deux élèves qui poseront le ruban métrique sur le pli de l'épaule jusqu'au bord inférieur. — Pourquoi ne peut-on pas mesurer ce vêtement sur le pli du milieu ? Où prendra-t-on sur l'enfant la longueur de la chemise ? Quelle est la mesure qui nous donnera la largeur du vêtement ? — Une ou deux élèves prendront les mesures d'une chemise sur une compagne. Pour la longueur, mesurer depuis l'épaule jusqu'au dessous du genou ; pour la largeur, prendre le tour de poitrine, en faisant passer le ruban métrique sous les bras. — Inscrire ces mesures au tableau, et les comparer avec celles qui serviront à établir le patron de la chemise d'enfant : 45 cm. de longueur et 56 cm. de tour de poitrine. Comparer la largeur de la chemise avec le tour de poitrine. Pourquoi la chemise a-t-elle plus de 56 cm. ? Pourquoi une chemise doit-elle avoir de l'ampleur ?

Dessin du patron

Ce dessin se fait dans un cahier spécial qui sera précieusement conservé par l'élève. Placer en tête de la page le nom du vêtement et les mesures servant de base au patron. Exiger la plus grande application et la plus stricte exactitude dans ce travail de dessin ; ne tolérer aucune négligence.

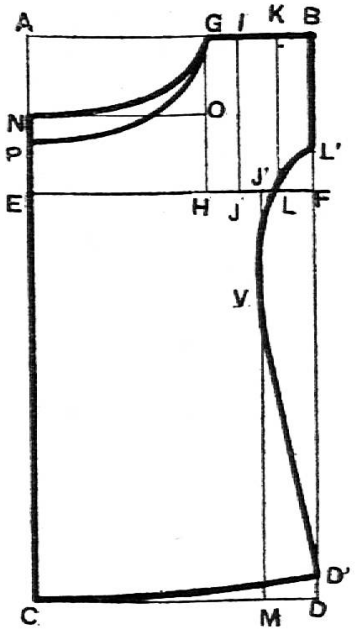

Dans quelle figure géométrique pourrons-nous insérer notre dessin ? Quelle sera la hauteur du rectangle ? Quelle est la plus grande largeur du patron ? — Comparer la largeur du bord inférieur avec le tour de poitrine. — Prendre le $^1/_5$ du tour de poitrine, doubler ce nombre, et nous verrons que nous obtenons la plus grande largeur du patron. Donc la base du rectangle est égale aux $^2/_5$ du tour de poitrine, et cette figure aura pour hauteur la longueur de la chemise. Les dimensions du rectangle seront donc de 22,4 cm. de base et 45 cm. de hauteur.

Déterminons maintenant la hauteur de l'entournure à l'aisselle, soit la ligne EF, distante de la ligne AB du $^1/_5$ du tour de poitrine plus $^1/_{10}$ de ce cinquième.

(Prendre le $^1/_{10}$ du tour de poitrine, soit 5,6. Doubler ce nombre, soit 11,2. — Ajouter le $^1/_{10}$, soit 1,1, ce qui donne 12,3 cm.). Compter donc 12,3 cm. de A vers C et de B vers D, et joindre par une droite les points EF.

De A vers B et de E vers F, compter les $^5/_8$ de AB. (Prendre le $^1/_8$ et multiplier par 5. Soit : la moitié de 22,4 = 11,2, la moitié de 11,2 = 5,6, la moitié de 5,6 = 2,8. 2,8 × 10 = 28. Comme nous voulons multiplier par 5 et non par 10, nous prenons la moitié de 28, soit 14 cm.) Compter de A vers B et de E vers F, 14 cm., tracer la perpendiculaire GH. AG représente donc la moitié de la largeur de l'encolure, et GB la longueur de l'épaule et de la manche réunies.

Nous divisons le rectangle GBHF en trois parties égales par les perpendiculaires IJ et KL ; puis de J' placé au milieu de JL, nous menons la perpendiculaire J'M qui indique l'un des points de la ligne représentant la couture de la chemise sur le côté.

Le point L' qui indique où s'arrête le bord de la manche est distant de F d'une longueur égale à LF.

Le point V, distant de J' d'une longueur égale aux $^3/_4$ de IJ, nous indique la partie la plus cintrée de la couture sur le côté, et enfin D' placé à 1 $^1/_2$ cm. au-dessus de D, marque l'extrémité inférieure de cette couture.

Il nous reste à déterminer la hauteur de l'encolure du dos et de celle du devant : prendre le milieu de AE et le milieu de GH, et tracer la ligne NO. N indique la hauteur de l'encolure du dos et P, placé au $^1/_3$ de NE, indique la hauteur de l'encolure du devant.

Nous obtenons ainsi les lignes de construction de notre patron qui nous permettront d'arriver immédiatement à une forme correcte.

Renforçons tout d'abord la ligne NC qui indique le milieu de la chemise (partie du dos), et PC (partie du devant). CB représente le milieu de l'épaule et de la manche, et BL' le bord inférieur de la manche.

Une courbe de G à N indique l'encolure du dos, et la courbe GP l'encolure du devant. La ligne CD' représente le bord inférieur de la chemise, et la courbe L' V, prolongée en ligne droite jusqu'à D', nous donne la couture sur le côté.

Inscrire sur GB : Pli de l'étoffe sur l'épaule. Sur PC : Pli de l'étoffe, au milieu, devant. Sur NC : Pli de l'étoffe, au milieu, dos.

Observer le contour du patron et faire trouver par les élèves, sur le vêtement, quelle partie représente chaque ligne.

Revoir les dessins, rectifier les lignes défectueuses avec un crayon de couleur.

(A suivre.) L. Picker.

CONSEILS

Il n'y a pas de tendance plus regrettable et malheureusement plus générale que celle qui porte les hommes, les générations, les siècles, les partis à se rabaisser les uns les autres, à se faire leur procès et à se condamner sommairement et en bloc. Aussi n'est-il pas de sentiment dont il importe plus de pénétrer les âmes que celui de la bienveillance et de la justice.

Habituons les enfants à voir et à chercher ce qu'il y a de bon dans les hommes et dans les choses. Ne leur laissons pas croire que tout le bon sens, toute la raison, tout le dévouement sont d'un côté, et que toute la sottise, tout l'égoïsme, tous les vices sont de l'autre, et ne leur créons pas ainsi des droits imaginaires à la sévérité et à la violence. A. Vessiot.

COMPTABILITÉ

Compte de laiterie.

M. Rittner, laitier à X., est chargé d'établir journellement le compte de la laiterie de ce village, étant données les indications suivantes :

Les campagnards intéressés sont au nombre de douze, savoir : MM. Brélaz, Bonjour, Dupont, Gunten, Jaggi, Jaquerod Fr., Jaquerod Louis, Normand, Morex, Luisier, Pittier et Thuillard. Ils viendront « couler » à chaque « traite », soit matin et soir, et recevront à tour le fromage et les autres produits de la laiterie, selon le total exprimé à l'*Avoir* de chacun.

M. Brélaz « coule » en moyenne 12,5 kg. par jour, Bonjour 13,6 kg., Dupont 16 kg., Gunten 8 kg., Jaggi 9,6 kg., Fr. Jaquerod 11 kg., Louis Jaquerod 18 kg., Normand 10,8 kg., Morex 14 kg., Luisier 10 kg., Pittier 15,9 kg. et Thuillard 12 kg.

En outre, depuis l'année précédente, il est resté au *Doit* de Thuillard, Luisier, Gunten et Normand, respectivement 40,3 kg., 26,9 kg., 10,4 kg. et 50 kg. ; et à l'*Avoir* de L. Jaquerod, Morex et Dupont, respectivement 30 kg., 60,2 kg. et 37,4 kg.

M. Rittner vous prie de lui dresser ce compte durant les trois premiers jours de son entrée en fonctions, soit du du 1er au 3 octobre 1904.

N. B. — Le compte de cette année n'étant que la continuation de celui de l'année écoulée, il faudra prélever immédiatement, et chaque jour, sur les *Doit* de Thuillard, Luisier, Gunten et Normand, leurs nouveaux versements jusqu'à l'extinction complète de leurs dettes. Par contre les *Avoir* de L. Jaquerod, Morex et Dupont s'additionneront sans autres à leur premier apport.

Pour faciliter les calculs, lors de la répartition des fromages, il faut prélever de suite l'*Avoir* du paysan qui « reçoit », du total des mises qui lui est remis. Ainsi dans le compte du 1er octobre, Morex qui reçoit le fromage avait à son *Avoir* 74,2 kg. (60,2 + 14). Afin de connaître ce qu'il redoit à la laiterie, on a soustrait ce total des 151,4 kg. qui lui ont été remis, et la somme ainsi trouvée, exprimant son *Doit*, a été immédiatement reportée sur le compte.

Compte du 1er octobre 1904.

NOMS DES PROPRIÉTAIRES	N°	SOMMES	DOIT	AVOIR
Brélaz	1	12 5	— —	12 5
Bonjour	2	13 6	— —	13 6
Dupont	3	16 —	— —	53 4
Gunten	4	8 —	2 4	— —
Jaggi	5	9 6	— —	9 6
F. Jaquerod	6	11 —	— —	11 —
L. Jaquerod	7	18 —	— —	48 —
Normand	8	10 8	39 2	— —
Morex	9	14 —	77 2	— —
Luisier	10	10 —	16 9	— —
Pittier	11	15 9	— —	15 9
Thuillard	12	12 —	28 3	— —
Total des mises		151 4	164 —	164 —
A prélever		74 2		
Doit		77 2	Balance	

M Morex reçoit le fromage n° 1.

Compte du 2 octobre 1904.

NOMS DES PROPRIÉTAIRES	N°	SOMMES	DOIT	AVOIR
Brélaz	1	12 5	— —	25 —
Bonjour	2	13 6	— —	27 2
Dupont	3	16 —	82 —	— —
Gunten	4	8 —	— —	5 6
Jaggi	5	9 6	— —	19 2
F. Jaquerod	6	11 —	— —	22 —
L. Jaquerod	7	18 —	— —	66 —
Normand	8	10 8	28 4	— —
Morex	9	14 —	63 2	— —
Luisier	10	10 —	6 9	— —
Pittier	11	15 9	— —	31 8
Thuillard	12	12 —	16 3	— —
Total des mises		151 4	196 8	196 8
A prélever		69 4	Balance	
Doit		82 —		

M. Dupont reçoit le fromage n° 2.

Compte du 3 octobre 1904.

NOMS DES PROPRIÉTAIRES	N°	SOMMES	DOIT	AVOIR
Brélaz	1	12 5	— —	37 5
Bonjour	2	13 6	— —	40 8
Dupont	3	16 —	66 —	— —
Gunten	4	8 —	— —	13 6
Jaggi	5	9 6	— —	28 8
F. Jaquerod	6	11 —	— —	33 —
L. Jaquerod	7	18 —	67 4	— —
Normand	8	10 8	17 6	— —
Morex	9	14 —	49 2	— —
Luisier	10	10 —	— —	3 1
Pittier	11	15 9	— —	47 7
Thuillard	12	12 —	4 3	— —
Total des mises		151 4	204 5	204 5
A prélever		84 —	Balance	
Doit		67 4		

M. L. Jaquerod reçoit le fromage n° 3.

GUSTAVE CHAUDET.

PENSÉES

L'autorité est une libre puissance d'âme ou bien elle n'est rien. Elle n'appartient qu'à celui qui s'en est rendu digne.

Pour être bien servi, il faut bien commander; pour bien commander, il faut être respectable et se bien tenir tout le premier.

Il nous est doux de nous appuyer sur une supériorité, de regarder à un modèle que nous puissions admirer et suivre. A celui qui n'a pu trouver à vénérer personne dans son enfance, il manque une chose essentielle. C. WAGNER.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Un concours est ouvert en vue de la nomination d'un sous-secrétaire au service de l'instruction publique.

Connaissance de la machine à écrire exigée.

Traitement annuel : fr. 1800 à fr. 3000.

Adresser les offres au département de l'instruction publique, 1er service, pour le 7 avril, à 6 heures du soir.

Le chef du département,
C. Decoppet.

NOMINATION

Dans sa séance du 20 mars, le Conseil d'Etat a nommé au poste de pasteur de la paroisse de Blonay M. Jean Berguer, actuellement pasteur à Daillens.

Ecole cantonale de commerce

A LAUSANNE

Ouverture de la nouvelle année scolaire, le 2 mai, à 2 heures.

La section commerciale, de 3 ans d'études, est destinée aux futurs commerçants.

Les cours d'administration, de 2 ans d'études, préparent à l'admission aux postes, télégraphes, téléphones et douanes.

L'école des chemins de fer, de 2 ans d'études, est destinée aux futurs employés des chemins de fer.

Les élèves des établissements secondaires du canton, au bénéfice d'une promotion régulière, sont admis sans examen dans la classe de l'école de commerce correspondant à leur promotion.

Les candidats, porteurs de témoignages ou de carnets scolaires satisfaisants, peuvent être dispensés de tout ou partie des examens.

Les élèves ne remplissant pas les conditions indiquées ci-dessus subiront un examen le lundi 1er mai, à 7 heures du matin, sur le programme du degré supérieur de l'école primaire.

S'adresser, pour renseignements et programmes, à la direction de l'école, place Chauderon. H30530L

Au Vêtement Moderne

F. KOCHER, Rue Pépinet, 2, LAUSANNE

VÊTEMENTS SOIGNÉS

pour Messieurs et Jeunes Gens, Costumes pour Garçonnets

Vêtements de cérémonie, Complets pour Velocemens et Touristes

Manteaux et Pardessus de toutes saisons

Pélerines, Flotteurs, Pantalons fantaisie

VÊTEMENTS SUR MESURE

Ecole secondaire de St-Imier

Par suite de démission honorable, la place de **maître de sciences naturelles** et **conservateur du musée** est mise au concours.

Entrée en fonctions : **24 avril prochain.**

Traitement : de fr. **3400** à **4000.** — S'inscrire jusqu'au **10 avril,** auprès de M. le **Dr Cuttat,** président de la commission. H3122J

Demoiselle allemande

INSTITUTRICE DIPLOMÉE

(enseignement primaire, secondaire, supérieur et musique), cherche engagement dans un institut ou lycée pour de suite ou pour plus tard.

Offres sous chiffres C. 345, à Haasenstein & Vogler, Mulhouse (Alsace). H345M

BRUXELLES - VIENNE
PARIS - GENÈVE

Couronné

CHICAGO - LONDRES
MAGDEBOURG

POUDRE STOMACHIQUE UNIVERSELLE

de P. F. W. BARELLA

Eprouvée et reconnue depuis 25 ans! Tous ceux qui souffrent de l'estomac devraient l'essayer, car elle fait disparaître **de suite les douleurs et langueurs,** même **anciennes.** On envoie des **échantillons gratis** contre les frais de port du dépôt principal, à Berlin. — Renseignements gratuits.

En boites de 2 fr. et 3 fr. 20.

P. F. W. Barella *Friedrichstrasse 220 Berlin S. W. 48*

Dépôt à Lausanne chez Auguste AMMANN, pharmacien.

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

CARTES DE VISITE

Imprimerie Ch. Viret-Genton
LAUSANNE

fournit, par retour du courrier, en remboursement ou contre la valeur envoyée d'avance, des cartes de visite soignées sur carton surfin, au prix de 2 fr. (plus 20 cent. de port) le cent, et 1 fr. 50 les cinquante exemplaires. Envoyer le nom bien lisiblement écrit, en indiquant le numéro du caractère, dont voici une première liste.

1 Hector Oay

2 Gaston Murat

3 Madelaine Pasche

4 Madame Veuve Ruchattière

5 Marcel Gilliéron

6 Monsieur et Madame Thonnami

7 Roger Dubarraud

8 Monsieur et Madame C. Decombarieux

9 Edmond Degournerie

10 MAURICE BERTHOLET

11 RÉGINE GOUNAUD

12 MADAME LUCIENNE DE BRUNNETIÈRE

13 HORTENSE BOISSANDRÉ

14 EMILE DUBARRY

15 JULES RHOMANENS

16 WILLIAM GERVAIX

17 AUGUSTE DESCHAMPS

18 JACQUES BODOIRE

Hervé Roy 19

Raoul Girault 20

Stéphane Scagliari 21

Charles Wilmorel, fils 22

Maurice Turino 23

Comte de Saint-Tirlandier 24

Charles Obérogen 25

Gaspard Ducalamin 26

Madame M. Boudier 27

Louise Lemonnier 28

Karl von Ringenssen 29

ALBERT GOUCHER 30

Edouard Lambert 31

Pierre Marinoni 32

Madame Outhenin-Chalandre 33

Constant Roberval 34

Marguerite Mercandier 35

Imprimerie Ch. Viret-Genton, Lausanne

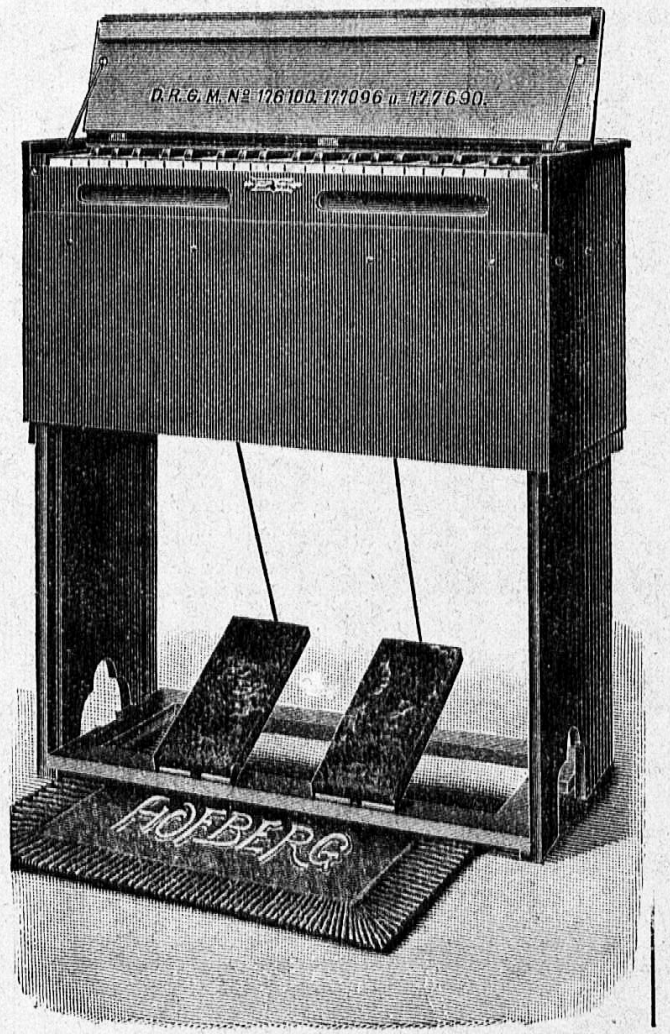

Plié et fermé, cet Harmonium représente une malle portée au moyen d'une poignée en cuir placée derrière l'instrument. Poids 13 kg.

L'Orphéoniste

Nouvel Harmonium portatif

Nous pouvons enfin offrir à notre clientèle l'instrument si souvent demandé : un **harmonium transportable,** de dimensions restreintes, et conservant malgré tout son caractère. **L'Orphéoniste,** quoique d'un prix bien modeste joint encore à ces qualités celles d'être solide et de posséder un son des plus agréables, noble et doux, et cependant puissant.

Il est d'une utilité incontestable par exemple pour le Missionnaire, l'Evangéliste et devient indispensable aux Sociétés Chorales, ainsi qu'aux petits Orchestres. C'est aussi l'ami du Débutant.

Dimensions :

Ouvert : hauteur 77cm, longueur 64cm, larg. 30cm. — Fermé : 34 × 64 × 30cm.

L'ORPHEONISTE a 1 jeu [8', 3 1/2 octaves mi-la, 42 touches, et ne coûte que **Fr. 98.—**]

FŒTISCH FRÈRES

Facteurs de Pianos et Harmoniums à LAUSANNE

Succursale à VEVEY

Lausanne. — Imp. Ch. Viret-Genton.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XLIme ANNÉE — No 14. LAUSANNE — 8 avril 1905.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur à l'Université.

NEUCHATEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

VALAIS : **A. Michaud**, instituteur, Bagnes.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baatard,** Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Petit-Lancy.
Grosgurin, L., prof., Genève.
Pesson, Ch., inst., Céligny.

Jura Bernois.

MM. **Gylam,** A., inspecteur, Corgémont.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.
Chatelain, G., inspect., Porrentruy.
Mœckli, Th., inst., Neuveville.
Sautebin, instituteur, Saicourt.
Cerf, Alph., maître sec., Saignelégier.

Neuchâtel.

MM. **Rosselet,** Fritz, inst., Bevaix.
Latour, L., inspect., Corcelles.
Hoffmann, F., inst., Neuchâtel.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.
Rusillon, L., inst., Couvet.
Barbier, C.-A., inst., Chaux-de-Fonds.

Valais.

MM. **Blanchut,** F., inst., Collonges.
Michaud, Alp., inst., Bagnes.

Vaud.

MM. **Meyer,** F., inst., St-Prex.
Rochat, P., prof., Yverdon.
Cloux, J., inst., Lausanne.
Baudat, J., inst., Corcelles s/Concise.
Dériaz, J., inst., Baulmes.
Magnin, J., inst., Lausanne.
Magnenat, J., inst., Oron.
Guidoux, E., inst., Pailly.
Guignard, H., inst., Veytaux.
Failletaz, C., inst., Arzier.
Briod, E., inst., Lausanne.
Visinand, E., inst., La Rippe.
Martin, H., inst., Chailly s/Lausanne.

Tessin.

M. **Nizzola,** prof., Lugano.

Suisse allemande.

M. **Fritschi,** Fr., Neumünster-Zurich

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **Dr Vincent,** Conseiller d'Etat, président honoraire, Genève.
Rosier, W., prof., président, Petit-Lancy.
Lagotala, F., rég. second., vice-président, La Plaine, Genève.
MM. **Charvoz,** A., inst., secrétaire, Chêne-Bougeries.
Perret, C., inst., trésorier, Lausanne.
Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

GENÈVE

conclut aux meilleures conditions : **Assurances au décès, — assurances mixtes, — assurances combinées, — assurances pour dotation d'enfants.**

Conditions libérales. — Polices gratuites.

RENTES VIAGÈRES

aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à MM. Edouard Pilet, 4, pl. Riponne à Lausanne ; P. Pilet, agent général, 6, rue de Lausanne, à Vevey, et Gustave Ducret, agent principal, 25, rue de Lausanne, à Vevey ; Ulysse Rapin, agents généraux, à Payerne, aux agents de la Compagnie à Aigle, Aubonne, Avenches, Baulmes, Begnins, Bex, Bière, Coppet, Cossonay, Cully, Grandson, L'Auberson, Le Sépey, Montreux, Morges, Moudon, Nyon, Oron, Rolle, Yverdon ; à M. J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande, à Genève ou au siège social, 10, rue de Hollande, à Genève. H985ax

Siège social : rue de Hollande, 10, Genève

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

Pâques 1905

Prières et lectures bibliques à l'usage des familles. Recueil publié sous les auspices du Colloque des pasteurs nationaux de la Suisse romande. In-8o, de 216 pages. Reliures de 2 fr. à 8 fr.

Psautiers à l'usage de l'Eglise nationale. — Psaumes et cantiques à l'usage de l'Eglise libre. — Bibles. — Pains quotidiens. — Ouvrages d'édification et de littérature générale en tous genres.

Reliures soignées

Envoi à l'examen sur demande

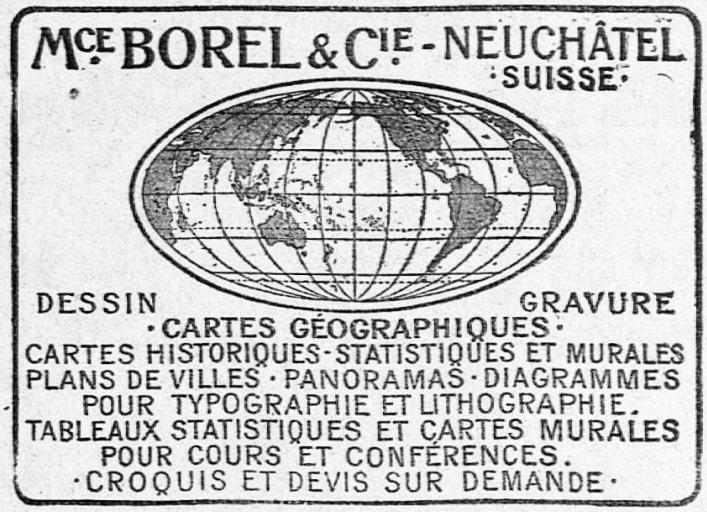

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 10, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHATEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Ecole secondaire de St-Imier

Par suite de démission honorable, la place de **maître de sciences naturelles** et **conservateur du musée** est mise au concours.

Entrée en fonctions : **24 avril prochain.**

Traitement : de fr. **3400** à **4000.** — S'inscrire jusqu'au **10 avril,** auprès de M. le **Dr Cuttat,** président de la commission. H3122J

PENSION

Docteur, à Berne, possédant des installations orthopédiques, gymnastiques et hydrothérapeut., prendrait en pension une ou deux demoiselles qui, ayant quitté l'école, voudraient apprendre l'allemand en étant sous une surveillance ou traitement médical continu. Rapports réguliers au docteur de la famille ou à la famille, selon désir. Surtout pour les états anémiques, ou convalescence des maladies graves, maladies infectieuses exceptées. Prix modéré. Photographie de la maison à disposition. Maison confortable. Pour des renseignements, s'adresser sous chiffres **O. H. 4730, à Orell Füssli-Annoncen, Berne.**

Cours d'écriture ronde et gothique avec directions par **F. Bollinger,** édition française, prix 1 fr. Aux écoles grand rabais. S'adresser à **Bollinger-Frey,** Bâle.

P. BAILLOD & Cie

GROS *NOUVEAU MAGASIN* **DÉTAIL**

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE

CHAUX-DE-FONDS
Léopold Robert 58.

Grand choix, toujours environ 1000 montres en magasin.

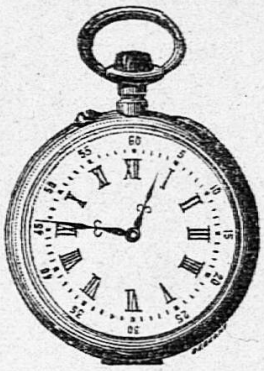

LAUSANNE
Place Centrale

Chronomètres
Répétitions.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles
Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

Prix modérés — Garantie sur facture.

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.
Montre unioniste, croix-bleue.
Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.